

CONVICTIONS

LE MAGAZINE PATRIMONIAL DU GROUPE CYRUS
1^{ER} SEMESTRE 2022

N^o
52

COMMENT
CRÉER DE
LA VALEUR
EN 2022 ?

CYRUS
GROUPE

SOMMAIRE

- 3 EDITO
- 4 QUELLE ALLOCATION PATRIMONIALE STRATÉGIQUE POUR 2022 ?
 - (RE)PENSER LA FONCTIONNALITÉ DES ACTIFS
 - L'EFFET CISEAUX ENTRE RENDEMENT ET INFLATION
 - NOS ALLOCATIONS MODÈLES EN ASSURANCE-VIE
- 13 ACTUALITÉS
 - ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022 : À QUOI S'ATTENDRE EN MATIÈRE DE RÈGLES FISCALES ?
 - POUTINE FRANCHIT LE RUBICON
- 15 INTERPROFESSIONNALITÉ
 - AMÉLIORER LE CONSEIL CLIENT
- 16 REGARDS CROISÉS SUR L'INFLATION
 - L'INFLATION, NOUVEAU BAROMÈTRE DES MARCHÉS
 - IMMOBILIER : PROFITEZ DES TAUX D'INTÉRÊT ENCORE BAS
- 21 VERS UN PATRIMOINE UTILE ET RESPONSABLE
 - AIDER SON CERCLE PROCHE
 - INVESTIR AVEC LES CRITÈRES ESG
- 27 INVESTIR EN PRIVATE EQUITY
 - LE BOOM DE LA FRENCH TECH
 - AVOIR DE L'IMPACT DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE VIA LE PRIVATE EQUITY
 - LA PLACE DU PRIVATE EQUITY DANS UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT
- 30 SIMPLIFIER LA VIE DE NOS CLIENTS
 - COMPRENDRE LA GESTION DE PATRIMOINE
 - ACCÉDER À L'INFORMATION
 - SIMPLIFIER LA VIE DE SON EXPERT-COMPTABLE



RETROUVEZ CYRUS CONSEIL
SUR INSTAGRAM
EN SCANNANT CE QR CODE

COMMENT CONTINUER À CRÉER DE LA VALEUR EN 2022 ?

Aujourd'hui encore plus qu'hier, la valeur n'est pas simplement la richesse financière.

En effet, au-delà de l'accroissement de son patrimoine, il y a d'autres moyens de créer de la valeur non matérielle autour de la notion de « partage » de sa réussite ou de sa qualité de vie.

Être déchargé de tout souci de gestion au quotidien, acquérir une sérénité et savoir qu'après sa disparition, les causes ou les personnes que l'on aime pourront poursuivre leur chemin tel que nous l'avons dessiné est d'un très grand réconfort ! De la même façon, les notions de philanthropie et de partage sont indéniablement créatrices de sens et donc de valeur.

Parce que créer de la valeur est l'une de nos raisons d'être, nous avons à cœur de mettre **l'humain au centre de notre savoir-faire** par notre approche globale pour vous aider à structurer, valoriser et transmettre votre patrimoine aux personnes qui vous sont chères.

Ainsi nous avons construit et développé en 33 ans **un Groupe résolument expert et indépendant** pour pouvoir rester libres de vous proposer les solutions les plus adaptées à vos besoins. Nous sommes fiers, malgré notre très forte croissance,

de conserver avec 150 collaborateurs actionnaires 66% du capital de Cyrus.

Construire une stratégie patrimoniale et d'investissement adaptée à vos besoins est un exercice complexe. C'est avec le temps, le travail et l'expérience de nos experts que nous avons développé une méthode « maison » d'analyse qui permet de **co-construire votre Patrimoine Cible Personnalisé®**. Dans ce numéro, nous vous présentons notre nouvelle méthode d'analyse qui nous permet de **vous conseiller dans la répartition de vos actifs selon leur fonctionnalité**. Ce savoir-faire spécifique vous permet de **projeter votre patrimoine sur plusieurs générations**.

Quelles que soient les conditions de marché nous pouvons donc créer de la valeur, à condition de voir loin et de ne pas se focaliser sur une stratégie de court terme.

Abraham Lincoln disait « *Un homme d'État est celui qui pense aux générations futures* ». Nous sommes heureux de vous aider à devenir l'« homme d'État » de votre patrimoine.

Bonne lecture



Meyer AZOGUI
Président du Groupe Cyrus

(RE)PENSER LA FONCTIONNALITÉ DES ACTIFS

Construire ou revoir une stratégie d'investissement adaptée à ses besoins est un exercice complexe. Retenir le bon profil de risque et une approche patrimoniale cohérente le sont encore plus. L'univers des produits est très large et chacun d'entre eux offre des caractéristiques propres (performance attendue, liquidité, coût d'acquisition...) qu'il est plus ou moins facile d'appréhender.



Didier MAHIEU

*Directeur Gestion de Fortune
Cyrus Conseil*

Un produit peut être intrinsèquement bon mais non adapté à sa structure patrimoniale, à son environnement fiscal ou à sa sensibilité au risque.

Le sujet se complexifie car un patrimoine est évolutif : il se constitue au fil des années grâce à son épargne, la vente d'un actif immobilier, la cession d'une entreprise, des donations ou une succession.

La photographie de ce patrimoine met souvent en évidence des déséquilibres entre les classes d'actifs (immobilier/financier/non coté) et des incohérences dans le choix de certains investissements. Est-il pertinent d'avoir 20% de ses actifs financiers en fonds en euros ? Est-il logique d'avoir des revenus fonciers lourdement taxés alors que mon salaire ou ma retraite assument mon niveau de vie ? Quel actif transmettre en priorité ?

Afin de valider la bonne structuration de votre patrimoine, Cyrus Conseil a développé une approche basée sur la fonctionnalité des actifs patrimoniaux.

Elle vise à répartir vos actifs selon leurs objectifs puis à définir une performance et une stratégie patrimoniale adaptée.

Elle se déroule en 3 étapes :

1 RÉPARTITION DE VOS ACTIFS SELON TROIS FONCTIONNALITÉS

➤ LES ACTIFS FONDAMENTAUX

- Résidence principale / Résidences secondaires
- Dépenses et train de vie sur 4 années et épargne de précaution

➤ LES ACTIFS DESTINÉS AU TRAIN DE VIE

- Actifs financiers et immobiliers permettant de maintenir son niveau de vie, pour toute la durée de son existence

➤ LES ACTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- Ensemble des actifs « non-nécessaires » au quotidien, destinés à être gérés sur le long terme

RÉPARTIR VOS ACTIFS SELON LEURS OBJECTIFS



2 ADAPTATION DE LA PERFORMANCE ATTENDUE SELON LA FONCTIONNALITÉ DES ACTIFS

Les actifs fondamentaux resteront sans risque et disponibles puisqu'ils ont vocation à être consommés à court terme ou disponibles à tout moment. Les actifs destinés au train de vie seront investis en financier et immobilier avec un profil de risque prudent à équilibré, visant une performance de 3% à 4%. Ces investissements devront permettre de générer un revenu régulier. Les actifs de développement privilégieront une gestion dynamique, en financier, immobilier et non coté. La liquidité sera faible et les performances recherchées supérieures à 6%. Le recours au crédit sera possible.

3 APPROCHE PATRIMONIALE SPÉCIFIQUE À CHACUN DES OBJECTIFS

Le principe de base est relativement simple : plus les actifs sont essentiels à son cadre de vie, plus il est évident qu'il faut

QUELLE ALLOCATION PATRIMONIALE STRATÉGIQUE POUR 2022 ?

en conserver la pleine propriété ou tout au moins l'usufruit. Si des actifs sont identifiés comme fondamentaux, ils doivent prioritairement être conservés en pleine-propriété afin de se protéger de toute ingérence. Les actifs destinés au train de vie sont indispensables pour assurer son niveau de vie jusqu'à la fin de ses jours et doivent apporter de la sérénité. Ils seront conservés en pleine propriété mais pourraient faire l'objet d'une donation de la nue-propriété en prévoyant une gouvernance favorable à l'usufruitier.

Les actifs de développement ayant vocation à être conservés sur du long terme et à créer de la valeur, il nous semble très opportun d'en assurer la transmission très en amont au moins en nue-propriété. Cela permettra une transmission sans coût fiscal de la plus-value et favorisera la pérennité de ces actifs auprès des générations suivantes.

Prenons l'exemple d'un patrimoine de 2,5 millions, au-delà des actifs fondamentaux :

Les actifs nécessaires au train de vie ont été chiffrés à 2 millions d'euros, permettant d'affecter 500 000 euros à des actifs de développement. La gestion financière, initialement « équilibrée » (3 % par an), va être arbitrée au profit d'une gestion plus dynamique à 5%/an.

Compte tenu d'une espérance de vie de l'investisseur de 20 ans, les 500 000 € seront devenus 1 330 000 €. L'arbitrage aura créé un patrimoine supplémentaire de 430 000 €¹.

Si les 500 000 €, gérés à 5 %, avaient été transmis en nue-propriété aux deux enfants (parents 58 ans, TMI à 20 %), ceux-ci auraient disposé d'un capital de 1 300 000 €, soit un gain supplémentaire de 580 000 €¹. ●

LES ACTIFS DE DÉVELOPPEMENT		
> Investissements dynamiques (Actions, Produits structurés...)		
> Private equity	500 000 €	
> Immobilier de capitalisation		
		0 €
LES ACTIFS DESTINÉS AU TRAIN DE VIE		
> Immobilier de rendement	1 000 000 €	
> Investissements « prudents » à « équilibrés »	1 500 000 €	
Gestion financière prudente	500 000 €	
Gestion financière équilibrée	1 000 000 €	
		2 500 000 €
LES ACTIFS FONDAMENTAUX		
> Résidence principale	1 000 000 €	
> Quatre années de train de vie	500 000 €	
> Épargne de précaution	300 000 €	
		1 800 000 €
		TOTAL
		4 300 000 €

Après réflexion,
il est possible
d'arbitrer 500 000 €
vers des actifs de
développement

RÉFLEXION
SUR LA
RÉPARTITION
DES ACTIFS

	AVANT STRATÉGIE	APRÈS STRATÉGIE
	ACTIFS DE TRAIN DE VIE	ACTIFS DE DÉVELOPPEMENT
Capitaux concernés	500 000 €	490 000 € (500 000 € - 10 000 €)
Performance retenue	3 %	5 %
Capitaux dans 20 ans	900 000 €	1 300 000 €
Fiscalité	Droits de succession à 20 % 180 000 €	Droits de donation 10 000 €
VALEUR DE L'ACTIF APRÈS TRANSMISSION À N+20	720 000 €	1 300 000 €
 GAIN FAMILIAL = 580 000 €		

IMPACT DE
LA NOUVELLE
RÉPARTITION
DES ACTIFS¹

¹ Hypothèses de travail basées sur une perspective de rendement.

→ NOS CONVICTIONS

- > Affecter des objectifs précis à ses actifs patrimoniaux apporte de la lisibilité.
- > Rechercher une performance adaptée à ses objectifs est créateur de valeur pour vous et les générations suivantes.
- > Retenir une structuration par « la fonctionnalité » est un outil de pilotage qui s'actualise avec le temps et apporte de la sérénité.

Miami Sunrise Tower 10
Antonyo Marest



L'EFFET CISEAUX ENTRE RENDEMENT ET INFLATION

Après plus de 4 années de rentabilité négative sur les obligations à 10 ans, la forte reprise économique post-covid couplée aux tensions inflationnistes poussent depuis un an les taux d'intérêt à la hausse dans les pays développés. Cette tendance concerne avant tout les taux longs qui sont des taux dits de marché, soumis aux variations de l'offre et de la demande des investisseurs.



Jean-Philippe MUGE

Directeur de la Gestion Privée
InvestAM

Rédigé le 8 février 2022

Aux Etats-Unis, le rendement d'une obligation d'Etat à 10 ans est ainsi passé de 0,90 % à 1,95 % entre janvier 2021 et aujourd'hui. **En Europe, la tendance est tout aussi soutenue mais les niveaux de taux restent plus bas compte tenu d'une croissance économique et de tensions inflationnistes plus modestes.** Le rendement d'une obligation d'Etat français à 10 ans ressort ainsi à 0,64 % aujourd'hui, contre -0,35 % il y a 1 an. Malgré la tendance actuelle, la part des obligations générant un rendement annuel négatif représente encore aujourd'hui près de 14 % (après avoir atteint un niveau de 30 % fin 2019 !) si l'on se réfère à l'indice Bloomberg Global Aggregate regroupant la dette des 24 marchés les plus importants. Les taux courts, appelés également taux directeurs, sont quant à eux administrés par les Banques Centrales. Bien que la FED ait annoncé lors de la réunion de décembre 2021 sa volonté de remonter les taux en 2022 sous l'effet d'une croissance plus ferme et de tensions inflationnistes plus marquées, en Europe, la Banque Centrale Européenne n'en est pas au même point et ne devrait pas, à priori, relever ses taux avant 2023. Le niveau des taux continue d'avoir des conséquences importantes sur la rentabilité de tous les placements sans risque et peu risqués, à commencer par les comptes sur livret, les supports monétaires ou encore le traditionnel fonds en euros. **En effet, rappelons que les fonds en euros sont investis en moyenne à 80 % d'obligations d'Etat françaises et allemandes et que les rendements actuels de ces placements tirent « naturellement » celui du fonds en euros vers le bas.** Même si certains acteurs continuent de vanter haut et fort les mérites de « leur » fonds en euros, en annonçant des rendements supérieurs à ceux de leurs concurrents, gageons que la mécanique est la même pour tous. Et en l'absence d'une inflation forte et durable, les taux longs devraient rester bas pendant encore plusieurs années, continuant de tirer les

rendements du fonds en euros vers le bas. C'était là le scénario que nous anticipions il y a déjà quelques années.

Une autre conséquence de la forte reprise économique est la hausse des marchés financiers. Maintenant que les gouvernements et les populations savent s'adapter rapidement à l'arrivée de nouveaux variants, les plans de relance massifs initiés par les principaux gouvernements des pays développés et les politiques monétaires ultra-accommodantes des Banques Centrales évoquées plus haut ont poussé les indices boursiers vers leurs plus hauts historiques. En effet, après un plus bas à 3600 points en mars 2020, le CAC 40 affiche aujourd'hui un niveau de 7100 points, matérialisant un rebond de près de 100 % en moins de 2 ans pour l'indice phare parisien ! L'année 2021 est ainsi la 5^{ème} meilleure performance annuelle de l'indice depuis sa création en 1988. Ce dernier n'est pas un cas isolé puisque le MSCI Monde, indice représentatif

des marchés actions mondiaux a progressé de 106 % sur la même période ! D'aucuns s'interrogent naturellement sur la poursuite de ce mouvement mais rappelons qu'en 2021, la hausse des bénéfices des entreprises a été plus élevée que la hausse des marchés actions, tirant mécaniquement les multiples

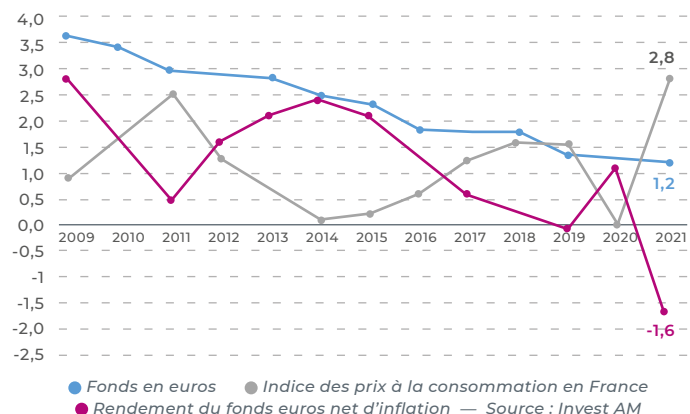
à la baisse. Cela peut être contre-intuitif mais les niveaux de valorisation sont aujourd'hui inférieurs à ce qu'ils étaient début 2021, malgré la hausse de près de 25 % des marchés européens et américains !

Malgré cette période de taux proches de zéro, les investisseurs ont pu continuer à bénéficier de rendements attractifs sur l'actif sans risque en raison d'une inflation modérée. Du moins jusqu'en 2020. Il fallait s'attendre à un moment où un autre que l'injection massive de liquidités ait des répercussions sur l'inflation, même s'il ne s'agit pas de la seule cause des tensions actuelles. En effet, les goulots d'étranglement dus à la crise sanitaire pesant sur l'offre globale, c'est bien cette dernière qui n'arrive pas à répondre à la forte demande privée dans les pays développés, entraînant les prix des matières premières à la hausse. Prenons quelques exemples sur l'année 2021 : +30 % pour le gaz naturel, +55 % pour le pétrole, +50 % pour l'aluminium et près de +20 % en moyenne pour les denrées alimentaires. Dans ce contexte, l'indice des prix à la

LES INVESTISSEURS SONT CONFRONTÉS AUJOURD'HUI À UNE SITUATION INÉDITE

QUELLE ALLOCATION PATRIMONIALE STRATÉGIQUE POUR 2022 ?

consommation est ressorti à 2,8% en France en glissement annuel au mois de décembre, entraînant pour la 1^{ère} fois depuis plusieurs décennies un rendement net d'inflation négatif sur le fonds en euros. C'est ce qu'on appelle communément un effet de ciseaux, illustré par le graphique ci-dessous, et par la même occasion ce que nous craignons depuis 6 ans.



En conclusion, les investisseurs sont confrontés aujourd'hui à une situation inédite : toutes choses égales par ailleurs, ils ne peuvent plus garantir leur capital sans prendre de risque tout en investissant dans des actifs liquides. Pour aller plus loin, ils sont contraints de prendre du risque ET de renoncer à une certaine liquidité pour préserver leur capital.

Avant d'explorer les différentes solutions permettant de gérer son patrimoine dans ce contexte inédit, revenons tout d'abord sur nos vues concernant l'évolution du contexte économique et financier.

QUE FAIRE ? DÉSINVESTIR LE FONDS EN EUROS

Malgré la hausse des taux longs depuis près d'un an, il ne faut pas s'attendre à une remontée rapide du rendement du fonds en euros.

Nous attendons même une stabilisation des rendements pendant encore 2 ou 3 ans, puis seulement ensuite une remontée à partir de 2024/2025. Notre conviction peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

1 Les rendements actuels (environ 0,65% sur l'OAT et le Bund) des obligations achetées par les assureurs aujourd'hui restent encore nettement inférieurs au rendement du fonds en euros (proche des 1%) malgré la hausse des taux des derniers mois. La remontée récente des taux ne permet donc pas d'améliorer le rendement potentiel du fonds en euros, surtout que les obligations qui arrivent à maturité aujourd'hui ont été achetées il y a 8/10 ans avec une rentabilité comprise entre 2,5 et 4% ;

2 Les tensions inflationnistes actuelles ne devraient pas perdurer au-delà de 2022 et la croissance économique devrait retrouver des niveaux plus proches de la moyenne historique (aux alentours de 1%) en zone euro à partir de 2023. Ces deux éléments devraient maintenir les taux à 10 ans relativement bas (inférieurs à 2%) ;

3 Il va falloir plusieurs années pour que les obligations achetées par les assureurs avec des rendements proches de zéro arrivent à échéance et soient « remplacées » par des obligations offrant un rendement plus élevé. Les niveaux d'inflation devraient, comme évoqué plus haut, revenir à des niveaux plus proches de la moyenne (aux alentours de 1/1,5%)

à partir de l'année prochaine. L'augmentation du coût de la vie devrait par conséquent avoir un impact plus modéré sur la rentabilité nette des actifs peu risqués. Pour autant, si nos anticipations se vérifient, le rendement net des actifs sans risque (monétaire, comptes sur livret et fonds en euros) devrait rester négatif pendant au moins les 3 prochaines années.

Dans ce contexte, nous recommandons de désinvestir le fonds en euros et de porter sa détention au strict minimum.

Cet actif ne générant plus de rendement, il a pour seule et unique vocation que de financer les projets à court terme des investisseurs, comme un investissement immobilier ou compléter le train de vie.

Enfin, pour ce qui est des placements en actions, au-delà de nos convictions sur les marchés actions, il est indispensable de rappeler quelques éléments factuels et de respecter quelques principes :

1 Dans l'univers des actifs cotés, les actions restent la classe d'actifs la plus performante sur le long terme, avec un rendement annualisé (en euros) de près de 6,3% dividendes inclus pour le MSCI Monde sur une période de 20 ans. Sur une période de 10 ans, le rendement annualisé atteint 15% pour ce même indice.

2 Le risque de ne pas être investi est plus important que le risque d'investir au plus haut. En effet, rater les 40 meilleurs jours de bourse sur une période de 10 ans entraîne une rentabilité de -3,7% sur un portefeuille investi en actions internationales. Rester pleinement investi procure une rentabilité de 66% sur la même période.

3 Le temps tue le risque si l'investisseur tient ses positions. D'après une étude réalisée sur 50 ans, un portefeuille investi à 70% en actions entraîne une perte en capital dans 18% des cas s'il est conservé pendant 1 an. Si ce même portefeuille est conservé pendant 3 ans, la probabilité de perte en capital descend à 11%. S'il est conservé pendant 5 ans, la probabilité de perte en capital est de 3%. Enfin, s'il est conservé pendant 10 ans, l'investisseur ne subit jamais de perte en capital.

4 Bien que les marchés actions puissent être « déconnectés » de la réalité économique sur le très court terme, les entreprises bien gérées, rentables, en croissance et affichant de belles perspectives performant généralement en bourse sur le moyen/long terme. Et plus les entreprises sont petites, plus leur croissance est forte, et plus leur performance boursière est élevée. D'où la surperformance des petites et moyennes capitalisations par rapport aux grandes capitalisations. À ce titre, si l'on s'en réfère à l'indice MSCI Monde Small Caps, le rendement annualisé (en euros) est de 14,3% sur 10 ans, et de 11% depuis 1999.

→ NOS CONVICTIONS

Pour les investissements en actions, notre recommandation est :

- de procéder à des investissements progressifs (sur une durée maximale de 12 mois),
- d'avoir une approche diversifiée (ne pas privilégier le marché domestique),
- de privilégier les secteurs/entreprises rentables et en croissance.



The Hug Panamá
Antonio Marest

Prints Panamá
Antonio Marest



QUELLE ALLOCATION PATRIMONIALE STRATÉGIQUE POUR 2022 ?

QUELLES CLASSES D'ACTIFS PRIVILÉGIER ?

Le private equity

Bien que ce terme regroupe plusieurs types d'investissements différents allant du capital risque au capital transmission (selon le niveau de maturité des entreprises), ce type de solutions affichent des performances élevées sur le long terme quand elles sont gérées par des professionnels. Ces performances, généralement supérieures à celles des marchés actions, s'expliquent en partie par l'illiquidité de ces placements, dont la durée de détention peut varier de 5 à 10 ans.

Les produits structurés

1 Ils permettent de générer une rentabilité supérieure à celle des actifs risqués traditionnels (comme le fonds en euros ou encore les obligations) sans que les marchés aient besoin de monter. Pour aller plus loin, ils permettent, selon le niveau de risque que l'investisseur est prêt à accepter, d'obtenir des rentabilités comprises entre 3 et 15% par an ;

2 Ils offrent des mécanismes de protection du capital (voire des coupons) confortables. Les performances historiques de cette classe d'actifs (performance annualisée de 5,7%

sur les 30 dernières années), ajoutées au savoir-faire du Groupe depuis plus de 10 ans nous confortent dans le fait qu'elle est devenue incontournable dans les portefeuilles de nos clients.

L'immobilier « papier »

Au-delà d'offrir un niveau de diversification élevé compte tenu de la mutualisation des investissements, ce type de supports permet également d'être exposé à différentes classes d'actifs immobilières.

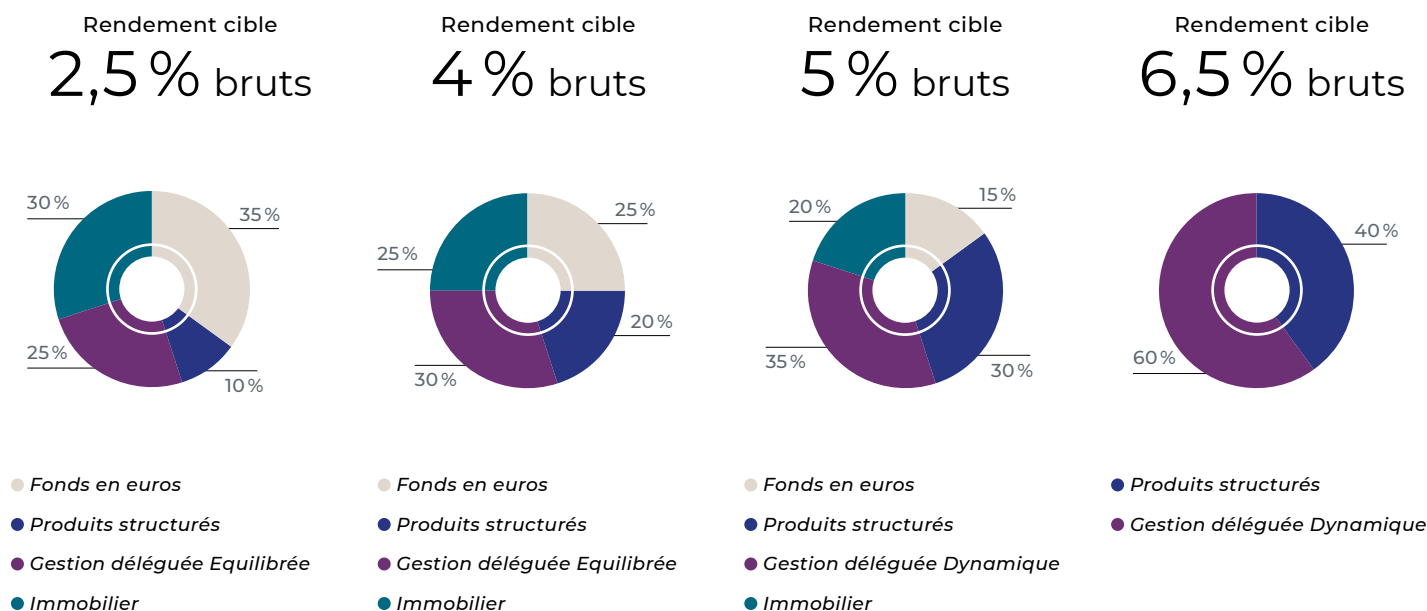
La dette

Bien que les taux bas actuels « tirent » le rendement de tous les actifs sans risque et prudents vers le bas, ils permettent aux investisseurs de s'endetter à moindre coût, et d'investir sur certaines classes d'actifs avec un effet de levier, ce qui permet d'améliorer la rentabilité finale de l'investissement.

Il s'agit là d'une des stratégies mises en place avec des opérations de club-deals immobiliers sur lesquelles nous avons également une forte conviction grâce au savoir-faire des équipes d'Eternam. ●

NOS ALLOCATIONS MODÈLES EN ASSURANCE-VIE

Pour vous aider à y voir clair, nous vous présentons ci-dessous 4 allocations modèles en assurance-vie avec des objectifs de rendement de 2,5 %, 4 %, 5 % et 6,5 %.
Votre consultant patrimonial sera ravi de prendre le temps de vous les expliquer.





Sun Harbour Exhibition, "Continium Diptych "
Antonyo Marest



Sun Harbour Exhibition, "Griselda"
Antonyo Marest

Sun Harbour Exhibition, "Oshel"
Antonyo Marest



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022

A QUOI S'ATTENDRE EN MATIÈRE DE RÈGLES FISCALES ?

Nous avons tous appris des élections 2012 et 2017 que les années d'élections sont des années d'incertitudes d'un point de vue patrimonial.



Sophie NOUY

Directrice du Pôle d'Expertise Patrimoniale Cyrus Conseil

Les programmes des candidats donneront dès le premier trimestre quelques pistes sur les sujets sensibles, mais il faudra attendre les résultats des élections législatives le 19 juin pour comprendre la composition de l'Assemblée Nationale, et donc tirer des conclusions sur la capacité du nouveau Président à mettre en musique ses promesses dans les lois de finances à venir. **2022 va donc être une année de flottement, d'hypothèses.**

En 2012, force est de constater que l'année a été très riche en mesures suite à l'élection de François Hollande : pas moins de 3 lois de finances rectificatives en quelques semaines sont venues modifier sensiblement et durablement la fiscalité patrimoniale afin de l'aligner sur celle du travail. L'impact initial était tellement significatif pour certains revenus, que le gouvernement avait fini par faire marche arrière pour certaines mesures : la révolte des pigeons a permis de limiter à +5% la hausse d'impôt sur les

plus-values réalisées pendant toute l'année 2012, qui ont donc été taxées à 24% au lieu des 19% prévus. Cela dit, l'année précédente, le gouvernement de François Fillon avait déjà décidé d'une mesure rétroactive en instaurant la Contribution Exceptionnelle sur les Hauts Revenus (CEHR), sur les revenus de l'année en cours. Cette taxe de 3 à 4% n'est d'ailleurs plus tout à fait aussi unique que son nom le laisse entendre puisqu'elle ne sera supprimée que lors du retour à l'équilibre des comptes du pays.

En 2017, le Président Macron a fait un choix différent avec une loi de finances assez prévisible au regard de ses promesses de candidat : retour à des taux proportionnels avec la flat tax, abandon de l'ISF pour l'IFI... Toutes ces mesures, plutôt favorables aux contribuables, ne se sont appliquées que l'année suivante, en 2018. Toutes ? Pas exactement : les prélèvements sociaux ont augmenté de 1,7% pour atteindre 17,2%, avec application au 01/01/2018 et rétroactivement aux revenus du patrimoine de 2017. ●

QUELS IMPÔTS SONT RÉELLEMENT DÉFINITIFS ?

Le principe en matière d'Impôt sur le revenu, c'est donc que l'impôt n'est définitivement calculé, sauf erreur ou omission, que par l'avis d'impôt qui est édité dans l'été N+1 à partir des règles en vigueur au 31/12/N. Les retenues à la source opérées au fur et à mesure de l'année N sur les dividendes et salaires, ne sont que des acomptes. Mais il existe quelques exceptions où l'on acquitte immédiatement la fiscalité, de façon définitive et quasi-libératoire¹. C'est par exemple le cas des contrats d'assurance-vie abondés avant le 26/09/2017 lorsque vous prenez l'option prélèvement libératoire, ou lorsque votre notaire prélève au moment d'une vente immobilière l'impôt sur la plus-value.

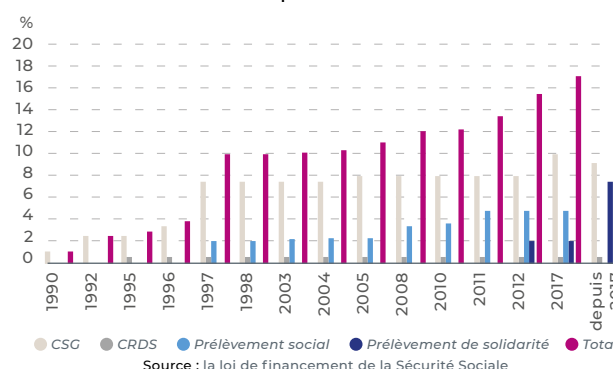
Lors d'une donation ou d'une succession également, la fiscalité applicable sera celle en vigueur au jour de la transmission / du décès. Une modification ultérieure n'aurait pas d'effet sur une opération déjà réalisée.

¹ Hors prise en compte du revenu pour un autre impôt comme la CEHR ou l'IFI plafonné

LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX LA TAXE « SECONDAIRE » DEVENUE PLUS IMPORTANTE QUE L'IMPÔT LUI-MÊME

Les prélèvements sociaux ont été mis en place comme un impôt temporaire, anecdotique, social mais applicable à tous. Il est resté limité en montant jusqu'en 1997 où il est porté de 3,9% à 10%. Depuis, les prélèvements sociaux augmentent régulièrement et à 17,2% ils sont désormais plus significatifs que l'impôt lui-même qui n'est que de 12,8% dans le cas de la flat tax... Ils s'appliquent à tous les revenus du patrimoine, et en général sans abattement (la plus-value immobilière fait figure d'exception).

Évolution des taux des prélèvements sociaux :



POUTINE FRANCHIT LE RUBICON

En décidant unilatéralement d'envahir l'Ukraine

Vladimir Poutine a déclenché le plus grand conflit en Europe depuis la seconde guerre mondiale. La résistance ukrainienne, la réaction forte et coordonnée des puissances occidentales et celle, beaucoup plus ambiguë, de la Chine rendent l'issue du conflit incertaine et auront des conséquences sur notre monde futur.



Emmanuel AUBOYNEAU

Gérant Associé Amplegest

Rédigé le 1^{er} mars 2022

La première interrogation est militaire

Le président russe se contentera-t-il de l'Ukraine ou entrera-t-il dans une logique jusqu'au-boutiste qui pourrait le faire lorgner sur d'autres Etats comme la Pologne ? Peut-il aller jusqu'à l'utilisation de son arsenal nucléaire ? On ne peut jamais rien exclure mais on peut raisonnablement penser que la dissuasion réciproque l'en empêchera. Mais le fait même de poser la question montre bien que le retour à la normale sera long et compliqué.

La seconde interrogation est économique

Les multiples sanctions décidées affecteront tout d'abord la Russie qui va subir un choc économique majeur. Mais elles pèseront également dans une moindre mesure sur le reste du monde, par le biais de l'augmentation du pétrole, du gaz et d'autres matières premières (alimentaires notamment).

A ce jour deux scénarios possibles s'affrontent

Le scénario tout d'abord d'une guerre courte, suivie de négociations avec un retour à la normale progressif. Les tensions et les rancœurs ne s'atténueront pas de sitôt mais un certain pragmatisme, au moins économique, prévaudra. Ce scénario pèserait finalement assez peu sur l'économie mondiale. Le prix des matières premières devrait retomber rapidement et notre scénario 2022 serait peu modifié. Le second scénario, celui d'une escalade à la fois militaire et économique, est beaucoup plus défavorable et pourrait conduire à une situation de stagflation très pénalisante pour nos économies.

Nous croyons toujours au premier scénario mais, tout comme nous avons été surpris par la décision russe de passer à l'acte, nous ne pouvons exclure le second...

Rappelons que cette crise intervient dans le contexte d'une économie mondiale qui sort progressivement de la

pandémie du coronavirus et qui dispose de moteurs de croissance puissants : consommation alimentée par une épargne abondante, investissement pour faire face à une offre insuffisante face à la demande, et commerce. Le PIB russe (proche de celui de l'Espagne) à lui seul pèse peu sur l'économie mondiale. Le risque le plus tangible et le plus immédiat est, on l'a dit, celui d'un embrasement des prix du gaz et du pétrole, ainsi que du blé ukrainien.

Dans un contexte inflationniste déjà tendu à court terme cette hausse des matières premières va plonger les Banques Centrales dans un cruel dilemme. Doivent-elles accélérer leur mouvement de normalisation monétaire, au risque de peser sur la croissance, ou doivent-elles au contraire patienter jusqu'à la résolution de cette crise ?

Nous pensons que la Réserve Fédérale américaine va suivre son programme initial de remontée progressive des taux avec une première hausse de 25 points de base en mars. La Banque Centrale Européenne devrait rester beaucoup plus prudente à court terme.

LES CONSÉQUENCES DE CETTE CRISE SUR LES MARCHÉS SONT FORTES ET DOULOUREUSES.

Les conséquences de cette crise sur les marchés sont fortes et douloureuses. En dépit de publications souvent très positives, les actions sont victimes de vastes prises de bénéfices. Nos portefeuilles sont affectés en ce début d'année, subissant des baisses proches

ou supérieures à 10% pour les comptes dynamiques ou les PEA. L'analyse des grandes crises depuis plus de 50 ans (guerres du Golfe, attentats...) montre que dans une très grande majorité des cas les marchés retrouvent six mois après des niveaux supérieurs aux niveaux initiaux. Cette expérience nous incite à conserver nos positions investies sur des actifs de qualité. Des mouvements ponctuels de couverture peuvent toutefois être opérés sur nos fonds flexibles en fonction des événements à court terme. ●

**Dans la tempête,
gardons le cap
et nos convictions.**

AMÉLIORER LE CONSEIL CLIENT

Invité par un partenaire avocat, un consultant patrimonial Cyrus a eu l'occasion de participer à une soirée avec des professionnels « établis » à Toulouse : experts-comptables, dont un exerçant en conseil d'entreprises, avocats, notaires et huissiers.



AU PROGRAMME :

- Une visite des locaux flambants neufs ;
- Une dégustation de vin ;
- Et des échanges pour réfléchir à comment mieux accompagner leurs clients ensemble.

Voici un extrait de quelques-uns de leurs constats durant cet événement :

« Dans la "vraie vie" de très nombreux clients sont mal voire très mal conseillés malgré ce que nous, libéraux, pouvons affirmer sur le conseil client ! »

« Nous travaillons trop en silos, sans nous parler, voire en se considérant concurrents et tout cela au détriment de l'intérêt de nos clients ! »

« L'interprofessionnalité est une réponse pour nous libéraux face aux grandes structures pluridisciplinaires existantes et à venir. »

« Suite à nos premières expériences, l'interprofessionnalité est comparable à un projet où il faut un chef de projet. »

« Il nous faut apprendre à travailler en équipe en mettant de côté nos egos et nos illusions d'omniscience. »

« En l'état actuel des choses chacun facture distinctement sa prestation, c'est clair pour le client. »

« Le cercle interprofessionnel doit inclure les CGPI. »

Ces témoignages prouvent, une fois de plus, la nécessité de mutualiser les compétences, tant pour les clients que pour les professionnels.



Sun Harbour Exhibition, "Rising"
Antonyo Marest

L'INFLATION, NOUVEAU BAROMÈTRE DES MARCHÉS



Emmanuel AUBOYNEAU

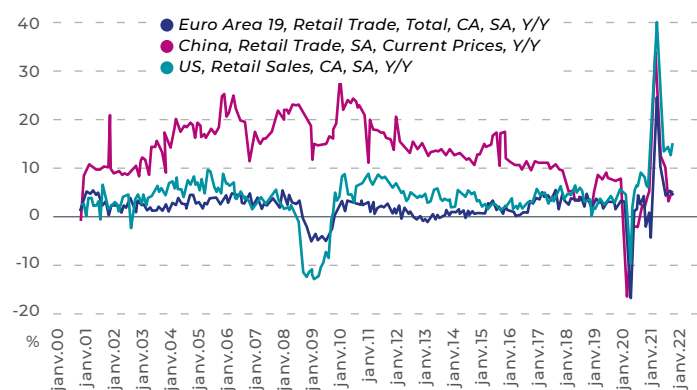
Gérant Associé Amplegest

Rédigé le 16 décembre 2021

Tout au long de l'année 2020 et pendant une partie de 2021, la croissance mondiale inquiétait les investisseurs encore marqués par l'effondrement d'activité consécutif à la première puis à la seconde vague de coronavirus. Le rebond de l'économie a surpris tout le monde par sa vigueur et par sa résilience. Mais ce rebond a un prix, une inflation qui semble moins provisoire qu'annoncée.

Sur le front de la croissance mondiale le ciel est donc au beau fixe. Sauf à considérer un retour en force de l'épidémie avec des confinements conséquents, la tendance devrait rester favorable en 2022. Nous ne pouvons exclure un scénario sanitaire négatif tant le virus se révèle imaginaire et incertain, mais il semble probable que les vagues successives seront de moins en moins impactantes. La croissance en 2022 devrait reposer sur un triptyque : consommation, investissement, commerce. La consommation restera le moteur de l'activité économique, comme en 2021. L'épargne mondiale abondante alimentera ces dépenses courantes, d'autant plus si le moral des ménages s'améliore. Le retour progressif du plein emploi dans beaucoup de pays participera à cette confiance.

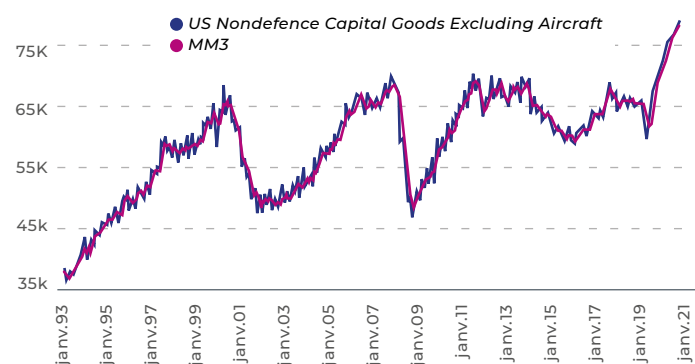
Ventes au détail dans les 3 zones : Europe, Chine, Etats-Unis



Source : EURECO ANALYSE

L'investissement des entreprises est aujourd'hui d'autant plus nécessaire qu'elles ne parviennent souvent plus à répondre à la demande. Il faut restaurer les chaînes d'approvisionnement dans le monde. Le retard accumulé en 2020 doit être rattrapé et les entreprises ont la capacité financière pour enclencher la modernisation de leurs outils de production. Cet accroissement de l'investissement contribuera à la croissance en 2022.

Indices des prix à la consommation dans les 3 zones : Europe, Chine, Etats-Unis



Source : EURECO ANALYSE

Le commerce mondial est actuellement un sujet plus complexe car il est directement lié à la crise sanitaire que nous traversons. La diminution brusque des échanges internationaux en 2020 a été partiellement rattrapée mais aujourd'hui encore le commerce souffre de retards et contribue à l'affaiblissement des chaînes d'approvisionnement. La Chine reste un facteur clef dans ces échanges internationaux et sa politique zéro covid peut ponctuellement entraîner des fermetures d'usines ou de ports très dommageables. Nous prévoyons toutefois une amélioration progressive du commerce en 2022.

Notre scénario repose donc sur une croissance mondiale solide au cours des prochains trimestres, toute chose sanitaire égale par ailleurs.

Alors que jusqu'à récemment la déflation était vue comme un risque important, le principal sujet de préoccupation pour cette nouvelle année est l'inflation, déjà nettement supérieure aux objectifs des Banques Centrales. La Federal Reserve américaine et la Banque Centrale Européenne tablent sur

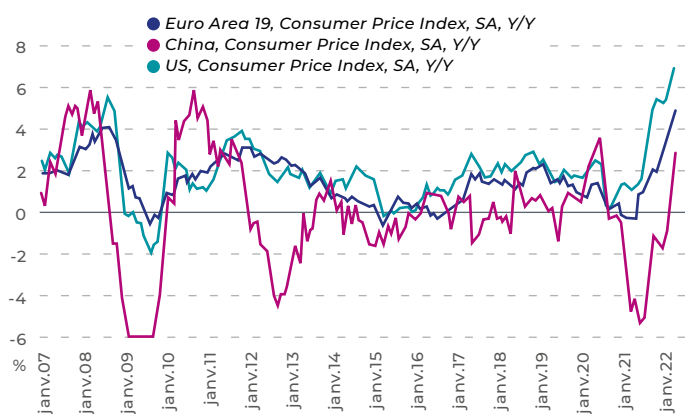


Sun Harbour Exhibition, "Ramrod"
Antonio Marest

Sun Harbour Exhibition, "Provenza"
Antonio Marest

un taux maximum d'inflation de 2%. Le dernier chiffre aux Etats-Unis affiche un taux de 6,8% ! En Europe les chiffres sont moins hauts mais la tendance est la même. Les vecteurs de cette inflation sont multiples. Tout d'abord la hausse des matières premières a largement participé à la dérive récente. Le pétrole a par exemple grimpé d'environ 40% depuis janvier 2021 et l'OPEP ne souhaite pas à ce jour augmenter fortement sa production contrairement aux demandes des grands pays consommateurs.

Volume de commandes de biens durables aux Etats-Unis



Source : EURECO ANALYSE

Plus que les matières premières, c'est toute la chaîne d'approvisionnement qui, du fait des retards accumulés, induit des effets inflationnistes. La pénurie de composants pour certaines industries (comme l'industrie automobile) induit mécaniquement des hausses de prix. La crise de l'offre a également touché le monde du travail. La reprise économique forte et les nouvelles aspirations des salariés à la suite des confinements, ont provoqué des pénuries de main d'œuvre dans

certains secteurs, nécessitant des hausses de salaires pour y remédier. Cette hausse salariale est un facteur structurellement inflationniste. Il ressort de tout cela qu'une partie de l'inflation récente se corrigera dans les prochains mois du fait d'effets de base plus favorables, mais qu'une autre partie est plus durable et nécessite des réponses adaptées des Banques Centrales. A plus long terme deux éléments restent structurellement désinflationnistes : le vieillissement de la population des pays développés et la digitalisation de l'économie.

La Federal Reserve a été la première à dégainer en annonçant la fin plus rapide que prévu de son tapering (achats d'actifs) et en préparant les marchés à plusieurs hausses des taux pour 2022, probablement quatre ou cinq. La Banque Centrale Européenne est plus prudente du fait de l'hétérogénéité des situations en Europe et parce que des hausses de taux seraient plus difficiles à encaisser pour certains pays surendettés. Christine Lagarde a indiqué qu'une hausse des taux en 2022 était très peu probable. Elle misera probablement dans un premier temps sur une réduction progressive des achats d'actifs par la Banque Centrale. Cette différence de timing dans le traitement de l'inflation devrait probablement entraîner une poursuite de la hausse du dollar contre l'euro. ●

Ce scénario d'une croissance solide et d'une inflation préoccupante n'est pas forcément défavorable aux actifs risqués. Tant que les décisions monétaires sont annoncées suffisamment à l'avance et adaptées à la situation, elles ne sont pas incompatibles avec une progression des actions qui bénéficient par ailleurs de la progression des résultats des sociétés. Des marchés pris par surprise, comme fin 2018, pourraient en revanche ponctuellement corriger de façon brusque. La volatilité devrait faire son retour en 2022.

IMMOBILIER : PROFITEZ DES TAUX D'INTÉRÊT ENCORE BAS

L'inflation est au cœur des préoccupations. Tant celles
des consommateurs que celles des grands argentiers du monde.

Tension temporaire ou phénomène profond ?

Quelles conséquences pour l'investissement immobilier ?

Nous tentons ici de mieux comprendre ce contexte inédit, et finalement,
de tirer quelques enseignements utiles à l'investisseur.



Lionel DUCROZANT

*Responsable développement
Eternam*

Rédigé le 2 janvier 2022

Qu'est-ce que l'inflation ?

L'INSEE la définit comme une perte du pouvoir d'achat de la monnaie, qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. L'inflation que nous vivons actuellement en France ne se traduit pas encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, par une augmentation générale des prix. Seuls certains secteurs de l'économie sont en inflation, notamment les services et surtout, l'énergie.

Pour autant, l'anticipation d'une période inflationniste par les agents économiques (les particuliers, les entreprises...) a des conséquences sur leurs décisions d'épargne et d'investissement. Pour l'investisseur immobilier, intégrer l'inflation à ses prévisions peut également influencer ses choix. Nous verrons comment.

Pourquoi vit-on une accélération de l'inflation ?

Comme souvent en économie, les facteurs responsables d'une tendance sont multiples.

1 La crise sanitaire a créé d'importantes perturbations dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. La raréfaction temporaire de certains produits a favorisé leur hausse de prix.

2 L'injection considérable de capitaux par les banques centrales dans la plupart des pays (2500 Mds€ pour la seule Banque Centrale Européenne) affaiblit le pouvoir de la monnaie : le « vendeur » sait que son « acquéreur » peut payer plus cher.

3 Un peu pour la même raison, la baisse du chômage est également un facteur inflationniste.

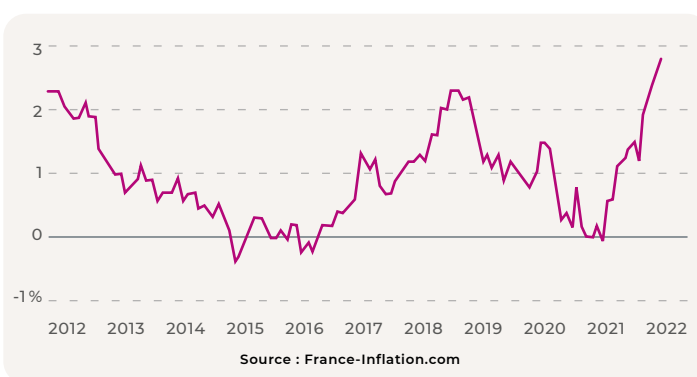
4 Enfin, l'accélération « post-Covid » de notre taux de croissance, dopé par une forte demande, nourrit ce début d'inflation.

Le phénomène est-il mondial ?

Les prix à la consommation sont à la hausse dans tous les pays européens. L'indice harmonisé européen (IPCH pour les 27 membres de l'Union Européenne) affichait +4,9% à fin novembre sur un an. En Allemagne, ce taux atteint déjà 5,2%. Au Royaume-Uni, le Brexit a accentué cette tendance déjà forte, le taux d'inflation annuel sur 2021 devrait dépasser les 5%...

Et la tension est la même dans la plupart des zones du monde : +6,8% à fin novembre¹ aux Etats-Unis (taux dernièrement atteint en 1982!), pays où ce mouvement semble profond puisque les Américains vivent une accélération inédite de la hausse de leurs salaires : +4,8% à fin novembre¹.

A fin novembre 2021, l'inflation française s'établit à 2,8% sur une année glissante :



Est-il durable ou passager ?

La forte hausse des coûts de la production industrielle partout dans le monde entraîne celle des matières premières, tant agricoles (céréales) que non-agricoles (métaux et minerais). Ces hausses s'immiscent, en quelques mois ou quelques trimestres dans toute l'économie et finissent par impacter les consommateurs que nous sommes. La répercussion générale sur les prix semble donc pour demain.

La Banque Centrale Européenne a bien sûr revu ses anticipations d'inflation à la hausse (elle anticipe 3,2% en 2022)

mais nous promet qu'elle ne durera pas. Le Fonds Monétaire International (FMI), lui, anticipe² une pression sur les prix au moins jusqu'à fin 2022. La FED³, de son côté, admet que le phénomène n'est plus seulement un effet secondaire et passager de la pandémie, elle s'est même résolue fin décembre à prévoir une hausse de ses taux directeurs sur les trois années à venir.

Qui peut en tirer avantage ?

1 L'inflation diminue le poids réel de la dette. C'est une des caractéristiques de la dernière période de forte inflation en France (années 60-70) : au fur et à mesure des années, le poids du remboursement de la dette pèse de moins en moins lourd dans le budget de l'emprunteur. L'inflation améliore donc la situation du débiteur. A l'inverse, elle détériore celle du créancier : souvent la banque. Les institutions financières luttent donc contre les phénomènes inflationnistes en augmentant les taux, permettant ainsi aux prêteurs d'augmenter leurs marges.

2 Une anticipation de hausse des prix se traduit, au moins dans un premier temps, par une augmentation de la consommation des ménages. Le commerce de détail peut donc tirer profit de ces phases économiques.

3 Les entreprises répercutent l'augmentation de leurs coûts sur le prix de leurs produits ou de leurs services. En période d'inflation, les coûts augmentent trop vite et contraignent les entreprises à rogner sur leur marge pour faire face à la concurrence. Celles d'entre elles qui opèrent sur des marchés peu concurrentiels seront donc avantagées : on dit qu'elles possèdent un « pricing power ». Les entreprises qui possèdent les « pricing power » les plus forts appartiennent aux secteurs du luxe, de l'équipement automobile, de l'énergie et de la technologie.

4 Les loyers immobiliers, qu'il s'agisse de bureaux ou de logement, suivent inéluctablement le rythme de l'inflation, même avec retard. Le propriétaire est donc protégé : l'augmentation de ses loyers compensera sa perte de pouvoir d'achat. Et on l'a vu, s'il est endetté, il y gagnera également en remboursant sa dette avec moins d'effort.

Quelles conséquences pour l'investissement immobilier en 2022 ?

Ces données « a posteriori » et ces réflexions quelque peu théoriques ne donnent pas de certitudes sur l'avenir. La situation sanitaire mondiale est fragile et l'ancrage d'une croissance pérenne « post-Covid », notamment en Europe, n'est pas encore confirmé.

En revanche, elles incitent à la prudence et à la vigilance, et permettent d'ajuster les stratégies d'investissement :

- En immobilier tertiaire, rechercher des locataires parmi les entreprises qui possèdent du « pricing power ».
- Le recours à la dette à taux fixe jouera en faveur des investisseurs immobiliers, tant en logement qu'en immobilier tertiaire. Investir dans un fonds immobilier qui met en œuvre le levier du crédit apparaît donc pertinent. C'est le cas de la plupart des fonds (SCPI, OPCI, Unités de comptes immobilières en assurance-vie...), à plus ou moins grande proportion.

Sources : INSEE – Global-rates.com

¹ En année glissante – Bureau of Labour Statistics, Bloomberg survey

² Déclaration de sa Directrice Générale Kristalina Georgieva de fin octobre 2021 (La Tribune)

³ Réserve Fédérale : la Banque Centrale des Etats-Unis

⁴ L'inflation compte pour au moins 50 % dans tous les principaux indices de loyers (IRL : 60 % ; ILC et ILAT : 50 %). L'indice du coût de la construction (ICC) est également utilisé, il est bien sûr fortement corrélé à l'indice des prix.



Sun Harbour Exhibition
"Salah"
Antonyo Marest

La pierre : valeur refuge

Les dernières périodes d'inflation ont maintenant plus de 40 ans, les plus jeunes d'entre nous ne les ont jamais connues. Il est donc bon de rappeler que, grâce à l'indexation des loyers⁴, l'investissement en immobilier locatif a toujours constitué un « rempart » contre l'inflation. L'immobilier ressort donc logiquement comme une classe d'actif à privilégier.

Si la tendance d'une inflation durable se confirme, les Banques Centrales relèveront leurs taux directeurs, avec deux principales conséquences importantes pour l'investisseur :

1 Les taux des obligations suivront, plombant progressivement les portefeuilles obligataires.

2 Les taux du crédit bancaire augmenteront à leur tour, éloignant une partie des acquéreurs ; cet affaiblissement de la demande atténuera la hausse des actifs immobiliers.

Dans ce scénario, il apparaît que l'investisseur immobilier doit profiter des taux d'emprunt encore bas, et fixer ses taux.

Même s'il est de plus en plus probable que le monde entre dans un nouveau cycle économique, la période reste pleine d'incertitudes. Les variations d'anticipation des investisseurs pourront occasionner, dans les mois à venir, quelques soubresauts sur les marchés, tant boursiers qu'immobiliers. Les investisseurs les plus réactifs, et les plus éclairés, sauront saisir les opportunités ! ●



Sun Harbour Exhibition, "Hers"
Antonyo Marest

AIDER SON CERCLE PROCHE



Mathilde FAURE
Ingénieur Patrimonial
Cyrus Conseil

L'AIDE AUX ENFANTS

Au-delà de la majorité, les parents aident généralement leurs enfants pour leur permettre la poursuite de leurs études, l'installation dans un premier logement, ou le démarrage d'une activité professionnelle. Ce soutien peut revêtir différentes formes avec des conséquences juridiques et fiscales diverses.

L'aide aux enfants la plus courante consiste à verser une pension alimentaire, fiscalement déductible des revenus imposables des parents, si cet enfant n'est pas rattaché au foyer fiscal, dans la limite d'un certain plafond (6 042 € en 2022). Il peut s'agir du versement d'une somme d'argent ou de la prise en charge du loyer ou de frais d'inscriptions universitaires...

Si le souhait du parent est de transmettre un capital plus important à son enfant majeur, il peut consentir un don de sommes d'argent¹ de 31 865 € en franchise d'impôt s'il a moins de 80 ans. Ce don exonéré est cumulable avec l'abattement de 100 000 € applicable aux donations entre parent et enfant, et se reconstitue également tous les 15 ans. Les grands-parents disposent du même abattement pour les dons de sommes d'argent, cumulable avec un abattement de même montant disponible pour tout type de bien.

Une autre technique consiste à donner à son enfant, pour une durée déterminée, l'usufruit d'un bien immobilier de rapport. L'enfant aura donc le droit d'habiter ou de percevoir les revenus du bien pendant la durée de l'usufruit. Dans ce cas, l'évaluation de l'usufruit temporaire est valorisée forfaitairement par l'administration fiscale à 23 % par période de 10 ans. Prenons l'exemple d'un particulier propriétaire d'un immeuble valorisé 300 000 € lui générant des revenus fonciers de 12 000 € par an. La donation à l'enfant de cet usufruit temporaire sur 9 ans est une donation valorisée 69 000 €², sur laquelle l'abattement en ligne directe viendra s'appliquer. Ainsi, l'enfant est responsabilisé en percevant directement les loyers pendant 9 ans. En contrepartie, le parent donateur n'est plus imposé à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, ni à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) puisque c'est l'enfant usufruitier qui est redevable de toutes les impositions, et en pratique, l'enfant est peu ou pas imposable dans la majeure partie des cas³. Si l'usufruit temporaire est terminé lors du décès des parents, cette donation d'usufruit temporaire constitue un véritable avantage pour l'enfant qui en a bénéficié puisqu'il n'en sera pas tenu compte à la succession. ●

L'AIDE AUX PARENTS

Le risque de dépendance augmentant avec l'âge, il n'est pas rare de vouloir aider ses propres parents, en particulier en cas de situation de perte d'autonomie qui nécessite des coûts supplémentaires au quotidien.

Afin de financer la dépendance, une solution consiste à donner l'usufruit viager d'un compte-titres ou d'un immeuble de rapport afin que le parent dépendant obtienne des revenus réguliers jusqu'à la fin de ses jours. Alternativement, s'il faut loger les parents, on peut acheter un bien et donner l'usufruit viager au parent concerné.

Cette transmission devra être encadrée par la mise en place d'une convention de démembrement définissant les droits et devoirs de chacun, en prévoyant notamment la dispense du parent dans la gestion des actifs.

L'assiette taxable de la donation d'usufruit viager sera calculée suivant un barème dégressif en fonction de l'âge de l'usufruitier, donc l'âge du parent bénéficiaire de la donation (article 669 du CGI). À titre d'illustration, pour transmettre l'usufruit viager d'un immeuble de rapport estimé à 200 000 € à une personne âgée de 75 ans, la donation est valorisée 60 000 €. Compte tenu de l'abattement en ligne directe de 100 000 € (rarement entamé dans ce sens-là), aucun droit ne sera dû. Lors de l'extinction de l'usufruit viager, c'est-à-dire au décès du bénéficiaire, l'enfant donateur redevient plein propriétaire du bien, en franchise de droits. ●

¹ Liquide, chèque ou virement

² 300 000 € x 23 %

³ Il est toutefois nécessaire de contrôler que le transfert de revenus ne déclenche pas la cotisation subsidiaire maladie égale à 6,5 % des revenus du patrimoine (« taxe PUMA »), ou déterminer son impact le cas échéant.

→ NOS CONVICTIONS

Pour permettre à vos proches de disposer de revenus supplémentaires, envisagez la donation d'usufruit temporaire ou viager de biens générant des revenus.



Sun Harbour Exhibition, "Seasons"
Antonyo Marest

Sun Harbour Exhibition, "Ramrod"
Antonyo Marest



INVESTIR AVEC LES CRITÈRES ESG

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE “GEST” D'AMPEGEST

A l'issue d'un long cheminement qui n'a pas toujours été facile, tout Amplegest intègre désormais l'ensemble des paramètres ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans sa gestion quotidienne. Dans le cadre de ce nouveau numéro de Convictions, nous avons choisi de revenir sur la genèse de notre démarche, sur la nature de notre modèle ainsi que sur sa mise en œuvre au sens large dans notre gestion au quotidien.



40%	Note pilier Social Attention portée aux salariés (8 critères), sécurité et santé (4 critères), traitement des fournisseurs (5 critères)
30%	Note pilier Environnement Emissions de Carbone (1 critère), autres impacts environnementaux (4 critères)
30%	Note pilier Gouvernance Rémunération (2 critères), indépendance des administrateurs (3 critères), audit (2 critères), droits des actionnaires (2 critères)

LA GENÈSE DE NOTRE DÉMARCHE

Depuis sa création en 2007, Amplegest a fait de ses valeurs (Cohérence, Courage et Symétrie des attentions), le fer de lance de son développement. Ces dernières ont dans un premier temps nourri notre approche philanthropique et plus récemment, notre volonté d'être un investisseur pleinement responsable.

Pourquoi responsable ?

Parce qu'à l'issue de nos réflexions, il est apparu que nous étions convaincus :

- Que les pratiques d'investissement socialement responsable constituaient un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie ;
- Que l'analyse fouillée des paramètres E, S et G favorisait l'identification par nos équipes de nouveaux risques qualifiés d'extra-financiers mais ayant en réalité de fortes implications financières sur le long terme ;
- Que ce critère supplémentaire ne remettait pas en cause la performance qui constitue une part importante de notre ADN depuis la création d'Amplegest. Dès l'origine de notre projet, nous avons d'emblée choisi d'intégrer pleinement les trois piliers ESG dans notre modèle afin de quantifier et d'intégrer l'ensemble des risques extra-financiers en prenant la décision collective de surpondérer la dimension sociale.

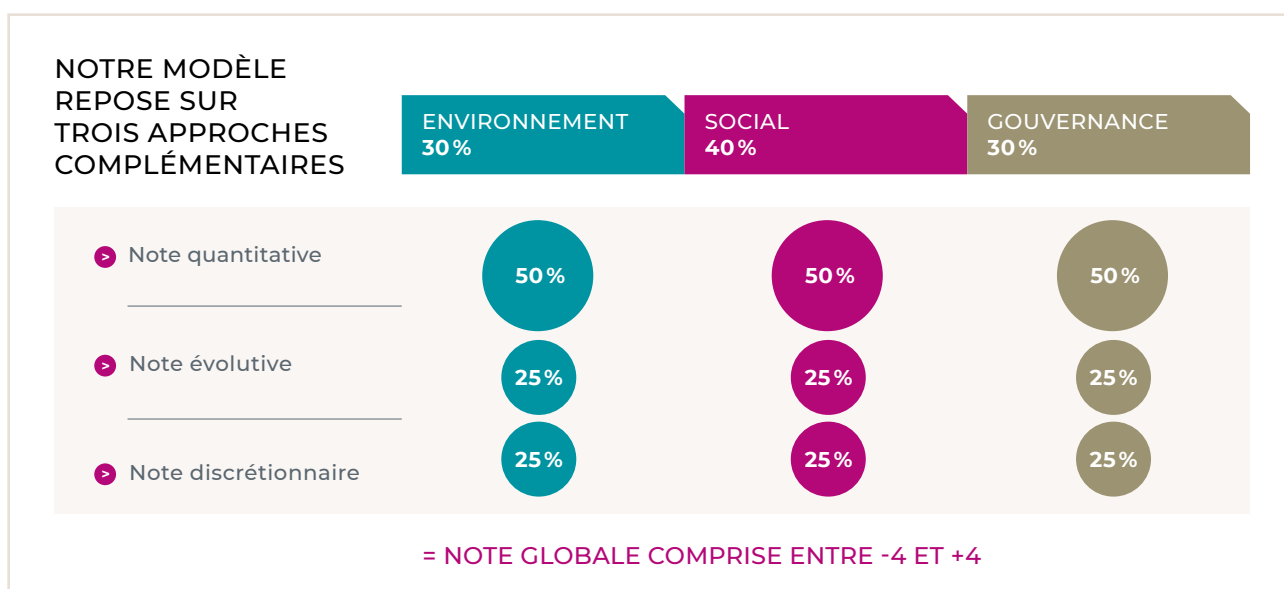
NOTRE MODÈLE

“ Notre modèle **GEST** (pour une meilleure **Gouvernance**, un **Environnement** maîtrisé et un **Social** plus juste, en toute **Transparence**) est un modèle interne fondé sur la transparence et le dialogue et utilisé pour noter les sociétés de notre univers d'investissement.

- Il incorpore 31 critères à l'intérieur des trois piliers :

ENVIRONNEMENT / SOCIAL / GOUVERNANCE

- Il repose sur trois approches complémentaires : une approche quantitative (la note ESG fondée sur les données du dernier exercice comptable disponible), une approche évolutive (reposant sur l'évolution de la note quantitative au cours des trois dernières années), une approche discrétionnaire (qui prend en compte les objectifs à moyen terme, l'implication du management, l'existence de controverses sérieuses...).
- Il est aujourd'hui utilisé par tous les gérants et tous les analystes d'Amplegest pour quantifier et évaluer l'ensemble des risques extra-financiers propres aux sociétés de notre univers d'investissement.



LA MISE EN ŒUVRE...

Rétrospectivement, la définition de notre politique ESG et la construction de notre modèle se sont révélées bien plus simples (et moins coûteuses) que l'implémentation du dernier volet : la mise en œuvre. Cette dernière recouvre en effet quatre volets différents qui forment un tout et nous ont conduit à adopter une attitude plus active vis-à-vis des sociétés dans lesquelles nous investissons.

L'exclusion

Certains secteurs ou activités tels que le tabac, les armements controversés et le charbon thermique sont désormais exclus de toutes nos solutions d'investissement compte tenu de la menace et des risques qu'ils peuvent représenter pour les populations et l'environnement. Aussi, nous avons exclu les entreprises qui violaient le pacte mondial des Nations Unies, ainsi qu'Inditex, impliqué dans la répression des Ouïghours.

L'engagement

Apprécier les risques est une chose, essayer d'avoir un impact auprès des sociétés en est une autre. A l'issue de la construction de notre modèle interne et de la définition de notre politique d'exclusion, nous avons choisi de nous engager de plusieurs façons :

- > En soutenant plusieurs initiatives internationales de grande envergure qui contribuent à une meilleure transparence (signature des PRI en 2019 et du CDP en 2020).
- > En poursuivant une politique de vote reflétant nos valeurs et en participant très activement aux assemblées générales des sociétés détenues (98 % en 2021, voir ci-dessous).
- > En poursuivant une politique d'engagement active (individuelle ou collective) avec notre partenaire Proxinvest. En 2021, nous avons envoyé 12 lettres d'engagements pour initier ou continuer un dialogue avec des entreprises.

Le vote

Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives de représentant des actionnaires dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs. Depuis le 1^{er} janvier 2020, nos équipes se sont engagées à voter sur l'ensemble des titres détenus dans les OPCVM dont elles assurent la gestion.

- > Le principe général dégagé avec Proxinvest pour la politique de vote est le suivant : influencer de manière positive les entreprises dans lesquelles les fonds Amplegest sont investis dans l'intérêt de nos clients et des autres actionnaires minoritaires.
- > En 2021 les équipes de gestion Actions ont voté à 160 assemblées représentant 98 % de l'encours sous gestion (contre 8 % de l'encours en 2018). Sur les 2373 résolutions soumises au vote, nous avons voté « contre » dans 24,2 % des cas.



Stéphane CUAU

Gérant actions Long Short Amplegest



Anaïs CASSAGNES

Chargée Due Diligence et ESG Amplegest

... DANS LA GESTION DES PORTEFEUILLES

ASSET MANAGEMENT

Les fonds ont adapté leur processus de gestion pour adopter une démarche d'investissement responsable. Ils intègrent tous les résultats de la recherche ESG mais de manière différente selon les stratégies.



> Amplegest Pricing Power

La sélection des titres repose sur trois niveaux d'analyse : une analyse extra-financière, une analyse financière et une analyse stratégique des émetteurs. In fine, la note moyenne pondérée ESG du portefeuille (calculée avec notre modèle GEST) doit être quotidiennement supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20 % des valeurs les moins bien notées,



> Amplegest Long Short

La prise en compte de la note ESG (i.e. des risques extra-financiers) s'effectue au cours de l'étape de valorisation et de la détermination de l'objectif de cours. A cet effet, le calcul du WACC (Coût moyen pondéré du capital) est ajusté d'un facteur correctif lié à la note ESG issue de notre modèle interne.



> Amplegest MidCaps et Amplegest PME

La rareté de données quantitatives extra-financières dans l'univers des petites et moyennes capitalisations françaises et européennes ne permet pas une analyse suffisamment objective.

L'équipe de gestion a donc pris la décision d'adapter le modèle GEST en se basant exclusivement sur le volet discrétionnaire et d'appliquer une décote ou une prime de + ou - 20 % par rapport à la pondération cible.



> Amplegest Actions Internationales

L'univers d'investissement étant plus vaste, nous avons adapté notre modèle GEST pour utiliser les données brutes fournies par MSCI et les pondérer pour chaque pilier selon notre modèle GEST. Nous effectuons une intégration ESG similaire à celle d'Amplegest Pricing Power.

GESTION PRIVÉE

Pour les titres vifs, l'utilisation du modèle GEST permet de mieux appréhender les risques extra-financiers propres à chaque titre.

Pour les fonds externes, la gestion privée ne sélectionne désormais que des fonds labellisés ou des fonds qui intègrent une approche ESG clairement définie et appliquée. ●

CONCLUSION

Nos efforts collectifs pour améliorer notre « empreinte extra financière » ont été récompensés par l'obtention du label ISR pour le fonds Amplegest Pricing Power puis par l'obtention du label relance pour Amplegest PME.

“ Nous souhaitons aujourd'hui aller plus loin et poursuivre notre engagement vers une finance plus juste et plus durable et travaillons sur les trajectoires climatiques et l'empreinte biodiversité de nos fonds.

Sun Harbour Exhibition,
"Stream"
Antonyo Marest

ANTONYO MAREST

Antonyo Marest, est un artiste espagnol multidisciplinaire. En s'inspirant de l'Art Déco, il cherche à créer un dialogue entre le design, l'art, les environnements naturels et les diverses réalités sociales.

Antonyo Marest ancre sa créativité et ses travaux (sculpture, peinture, design) dans l'environnement méditerranéen, notamment Alicante, port plus que millénaire qui lui a offert un paysage urbain incomparable qui se transforme avec la lumière selon l'heure de la journée.

Il a complété son inspiration par les voyages et les études des environnements des pays d'origine de l'Art Déco : la France, le Maroc, les États-Unis et l'Inde. Ses créations artistiques intègrent des éléments en



forme de feuilles qui se transforment de manière sensuelle et dynamique en fleurs et palmiers utilisés comme colonnes et chapiteaux pour symboliser la force, l'équilibre et la virtuosité.

Grâce à son originalité, ses œuvres ont reçu une reconnaissance internationale.

Elles montrent qu'Antonyo Marest est l'une des principales références en matière d'introduction de nouvelles tendances dans l'art urbain et de nouveaux formats d'expression dans l'art contemporain. Les œuvres et designs aux formats et supports transgressifs jouissent d'une réputation mondiale et de grandes marques font aujourd'hui confiance au style incomparable d'Antonyo Marest. ●

LE BOOM DE LA FRENCH TECH

La French Tech change de dimension et entre dans la cour des grands! Records de financement, afflux d'investissements étrangers, ribambelle de nouvelles licornes...
voici les chiffres qu'il faut retenir de cette année :

ZOOM SUR 10 LICORNES FRANÇAISES DEVENUES INCONTOURNABLES

10 Mds d'€

levés par les startups françaises en 2021, soit le double de 2020

23

startups françaises ont levé plus de 100 millions de dollars

12

nouvelles licornes créées en 2021

OÙ SONT BASÉES LES STARTUPS FRANÇAISES ?

➤ Back Market

Achat en ligne d'appareils électroniques reconditionnés

Levée de fonds : 450 millions d'euros en 2021 - Valorisation : 5,1 milliards de dollars - Création : 2014

➤ Qonto

Néobanque française pour les TPE - PME

Levée de fonds : 486 millions d'euros
Valorisation : 4,4 milliards d'euros
Création : 2017

➤ Mirakl

Leader mondial des solutions logicielles de marketplace

Levée de fonds : 555 millions de dollars
Valorisation : 3,5 milliards de dollars
Création : 2012

➤ ManoMano

La marketplace de bricolage

Levée de fonds : 355 millions de dollars
Valorisation : 2,6 milliards de dollars en 2021 - Création : 2012

➤ Blablacar

Plateforme communautaire et leader mondial du covoiturage

Levée de fonds : 115 millions de dollars
Valorisation : 2 milliards de dollars en 2021 - Création : 2006

➤ Voodoo

Editeur de jeux vidéo français mobiles

Levée de fonds : 266 millions d'euros en 2021 - Valorisation : 1,7 milliard de dollars - Création : 2013

➤ Doctolib

Service de gestion en ligne des consultations et de prise de RDV

Levée de fonds : 150 millions d'euros en 2019 - Valorisation : 1,1 milliard de dollars - Création : 2013

➤ Veepee

Entreprise de ventes événementielles en ligne

Valorisation : 1 milliard de dollars
Création : 2001

➤ Lydia

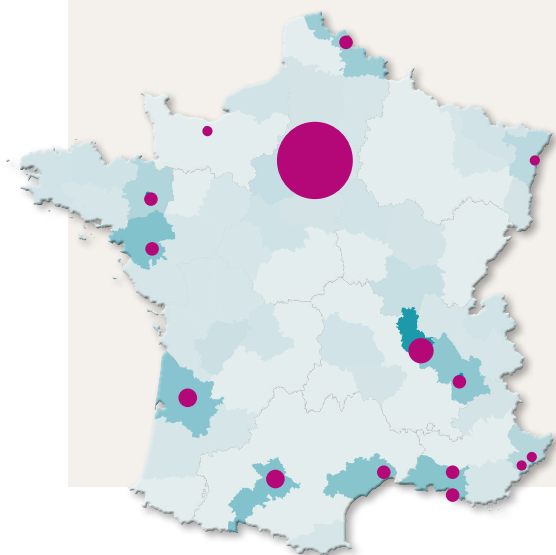
Solution de paiement mobile

Levée de fonds : 103 millions de dollars en 2021 - Valorisation : + d'1 milliard de dollars - Création : 2011

➤ Descartes underwriting

Assurtech spécialisée dans l'évaluation des risques climatiques et naturels grâce aux données et l'intelligence artificielle

Levée de fonds : 120 millions de dollars
Création : 2018



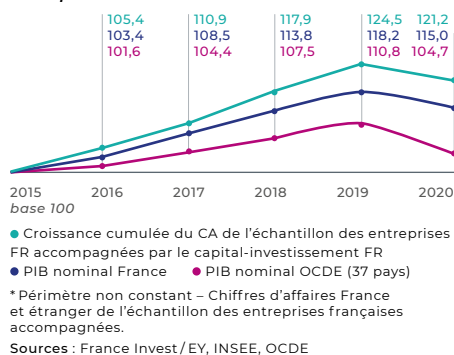
Vous pouvez investir dans ces startups au travers de fonds d'investissement en private equity tels que les fonds Idinvest Entrepreneurs Club ou Daphni Yellow 150 Booster¹.
N'hésitez pas à nous contacter.

¹ Ce fonds est réservé aux investisseurs souhaitant bénéficier du régime de report d'imposition au titre de l'article 150 O B Ter du CGI.

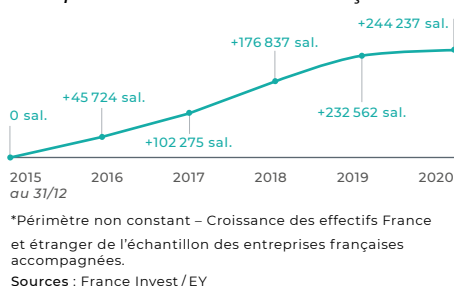
AVOIR DE L'IMPACT DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE VIA LE PRIVATE EQUITY

Le capital investissement (private equity en anglais) est désormais aux avant-postes pour accompagner la transformation des entreprises. Classe d'actifs de diversification par excellence, elle apporte aux investisseurs des performances résilientes à long terme, tout en intégrant un modèle de croissance durable des sociétés accompagnées.

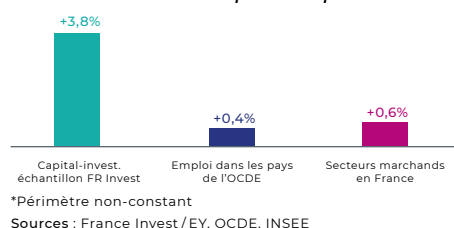
Croissance cumulée des entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement français* comparée au PIB :



Cumul des emplois nets créés des entreprises accompagnées par le capital-investissement français* :



Croissance annuelle moyenne de la création nette d'emplois depuis 2015* :



Chloé DUMANS
Chef de produit Non coté
Cyrus Conseil



La nécessité partagée d'allier utilité, responsabilité, durabilité

L'augmentation de la contribution des particuliers et family office dans les levées de capitaux en France est une tendance de fond que la crise a renforcée. Sur le premier semestre 2021, ils ont investi 1,7 milliards d'euros (+57% par rapport à 2020), comptant pour 17% du total levé¹.

Si la performance reste l'un des objectifs prioritaires sur cette classe d'actifs, les investisseurs mettent désormais aussi l'accent sur l'utilité et l'impact de leurs placements. Du côté des entreprises, ouvrir son capital à un fonds d'investissement permet de disposer de moyens financiers et également de soutien et d'expertise en matière de transformation digitale, d'ouverture de nouveaux marchés à l'international ou de transition vers une économie responsable.

La crise sanitaire aura de surcroît été un catalyseur en matière de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises pour toutes les parties (investisseurs, entrepreneurs, gérants de fonds). Les sociétés de capital investissement françaises, très impliquées, œuvrent activement pour mettre en place des modèles de croissance durable au sein de leurs entreprises en portefeuille. Les enjeux pour elles sont de taille au premier semestre 2021, avec 10,5 milliards d'euros investis dans 1167 entreprises et 10 milliards d'euros levés, elles ont pleinement contribué à la relance de l'économie hexagonale.

Création de valeur, croissance et emploi

Deux études récentes², menées par France Invest et EY montrent que les PME et ETI françaises accompagnées par des fonds enregistrent des taux de croissance supérieurs au PIB de la France et à la moyenne des pays de l'OCDE. En complément de créer de la valeur et des emplois, ces sociétés résistent mieux à la période Covid en saisissant cette situation comme une opportunité de croissance et de potentielles acquisitions. ●

Sources :

- 1 France Invest, « Activité du non-coté en France » 35^e édition (oct. 2021)
- 2 Source : France Invest et EY, « Création de valeur » 7^e édition & « Croissance et créations d'emplois » 18^e édition (déc. 2021)

→ NOS CONVICTIONS

Du fait de son positionnement économique et du temps long dont il dispose, le capital investissement a un rôle actif indéniable à jouer pour accompagner les entreprises. Allouer une partie de son épargne vers cette classe d'actifs de choix est une évidence et doit, au-delà de la recherche de performance, être l'opportunité pour les investisseurs particuliers de renforcer leur engagement et leur implication en matière d'ESG. De surcroît, la qualité et l'élargissement du nombre de solutions d'investissement est un grand progrès qui concourt à faire de cette classe d'actifs une brique à part entière du patrimoine financier.

LA PLACE DU PRIVATE EQUITY DANS UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Lorsqu'un chef d'entreprise cède tout ou partie de son entreprise, il dispose ensuite de disponibilités à réinvestir. Se pose alors la question du remploi des capitaux issus de cette cession.



Didier MAHIEU
Directeur Gestion de Fortune
Cyrus Conseil

Prenons l'exemple d'une société d'exploitation détenue en direct par son actionnaire et vendue pour 5 millions d'euros. Pour mener cette réflexion, 2 possibilités s'offrent à lui :

- Soit il attend d'avoir vendu ses titres et il disposera d'un capital net de plus-value de 3 325 000 € à réinvestir (taxation à 30 % + 3/4 %).
- Soit il réfléchit avant la cession à ses projets de réinvestissement.

Nous considérons qu'il est toujours préférable d'anticiper ces réflexions patrimoniales et allons en constater les bienfaits.

Après échanges avec son consultant patrimonial, le chef d'entreprise décide de réinvestir 1 million net dans « l'économie » réelle à savoir des entreprises capitalistiques qui se développent et créent de la valeur. Cette typologie d'investissement s'inscrit dans une classe d'actif nommée Private Equity.

Dans le timing de mise en place de cet investissement, il a le choix :

1 Il cède les actions de son entreprise, paye la plus value et réinvesti en Private Equity.
Pour disposer de 1 million net après paiement de l'impôt sur les plus value à 34 %, il devra affecter l'équivalent de 1,5 millions de titres.

2 Quelques temps avant la cession, il apporte 1,5 millions de titres de sa société à une holding patrimoniale soumise à l'IS et qu'il contrôle. Ces titres seront ensuite vendus au nouvel acquéreur de la société d'exploitation. Cette opération d'apport cession est régit par l'article 150 0 B ter du CGI et permet de bénéficier d'un report d'imposition des plus-values de cession constatées au moment de l'apport. Pour continuer à bénéficier de ce report après la vente par la cession par la holding des titres, il faudra réinvestir, dans un délai de deux ans maximum au moins 60 % du produit de la



*Sun Harbour
Exhibition,
"Bernon"
Antonyo Marest*

vente dans un investissement éligible. C'est par exemple le cas d'une société opérationnelle exerçant une activité répondant aux conditions du dispositif ou dans des parts ou actions de véhicules de capital investissement.

Au lendemain de la cession, il disposera de 1,5 millions dans sa holding et pourra investir 1 million en Private Equity permettant ainsi de satisfaire sa contrainte de remploi économique de 900 000 € (1,5 M X 60 %).

La holding aura parallèlement 500 000 € à investir librement en financier, immobilier ou Private Equity.

S'il ne cède jamais les titres de la holding, l'impôt mis en report ne sera jamais exigible.

La réflexion patrimoniale menée avant la cession et l'opération d'apport cession vont permettre au chef d'entreprise de satisfaire son souhait d'investir 1 million en Private Equity et de disposer d'un capital supplémentaire de 500 000 € à investir dans sa holding.

Remarques sur les fonds de capital investissements remplissant les critères de l'article 150 0 B ter.

Il existe sur le marché un certain nombre de fonds dans lesquels il est possible d'investir. Il conviendra cependant de sélectionner les fonds susceptibles de créer le maximum de valeur et de construire une allocation globale diversifiée et équilibrée.

SIMPLIFIER LA VIE DE NOS CLIENTS

COMPRENDRE LA GESTION DE PATRIMOINE

La gestion de votre patrimoine, fruit du travail de toute une vie, vous tient particulièrement à cœur. Il est donc essentiel qu'il vous ressemble. Mais dans le contexte économique actuel et face aux multitudes de solutions qui existent sur le marché, parfois complexes, comment s'y retrouver et faire les bons choix d'investissement ?

Quelles que soient vos priorités patrimoniales et vos objectifs - valoriser ou diversifier votre patrimoine, anticiper votre transmission, préparer votre retraite, protéger vos proches, ou tout simplement, vous constituer une épargne de précaution - des solutions existent.

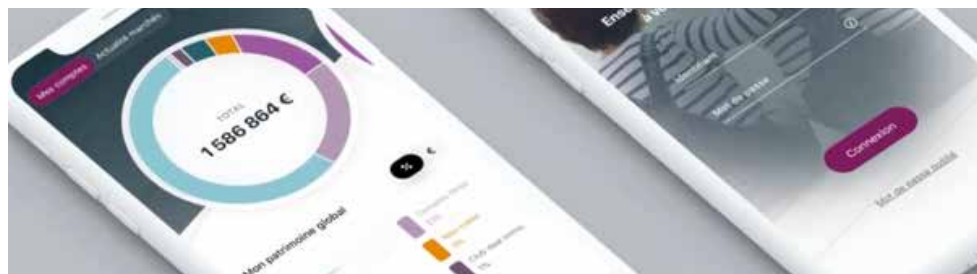
Afin de vous aider à y voir plus clair, découvrez notre série de vidéos thématiques et les conseils de nos experts :



- Comment anticiper la transmission de son patrimoine ?
- Gestion financière : quels sont les atouts de la gestion pilotée ?
- Comprendre le non coté : private equity et dette privée
- Investissements immobiliers : pourquoi investir en clubs deals ?
- Les produits structurés en assurance-vie

Retrouvez l'ensemble de nos vidéos sur notre site web : www.cyrusconseil.fr

ACCÉDER À L'INFORMATION



Téléchargez l'application mobile Cyrus Conseil et accédez en un clic à votre patrimoine ! Celle-ci vous permet :



- D'avoir une vision globale de votre patrimoine grâce à l'agrégation de tous vos comptes dans une même interface.
- De suivre vos investissements et l'état d'avancement des opérations en cours.
- De retrouver notre sélection d'actualités patrimoniales, financières et immobilières.
- De bénéficier d'un espace dédié au stockage et au partage des documents.
- De retrouver vos interlocuteurs privilégiés.

L'application Cyrus Conseil est disponible gratuitement en téléchargement sur Google play et Apple store. Pour pouvoir vous connecter à l'application, nous vous invitons à créer votre compte en scannant avec l'appareil photo de votre smartphone le QR code ci-contre.

SIMPLIFIER LA VIE DE SON EXPERT- COMPTABLE

Les produits structurés sont devenus des placements incontournables dans la gestion de patrimoine, et leur succès se vérifie un peu plus chaque année pour diversifier les investissements des holdings patrimoniales ou pour placer des excédents de trésorerie dans des personnes morales soumises à l'Impôt

sur les Sociétés (IS). Mais le traitement comptable de ces investissements peut être fastidieux au moment de la clôture.

L'un des dispositifs les plus efficaces pour simplifier la gestion administrative de certains placements est d'investir sur ces produits via un contrat de capitalisation :



¹ Rendement fixé forfaitairement à 105 % du taux moyen d'emprunt d'Etat à la souscription (TME) indépendamment de l'évolution de la valeur réelle du contrat.

Sun Harbour Exhibition, "Nash"
Antonyo Marest

quel que soit le nombre de lignes composant le portefeuille, votre expert-comptable n'enregistre qu'un seul investissement, le contrat lui-même, dont la valeur a été communiquée par l'assureur.

Cette simplification n'est pas seulement comptable, elle est également fiscale. En l'état actuel des textes, l'impôt sur les sociétés est dû sur un résultat « théorique » calculé sur un rendement théorique forfaitaire actuellement très favorable, quelle que soit la plus-value latente¹. La fiscalité sera « ajustée » au moment du rachat : votre expert-comptable pourra

donc dans certains cas séquencer les rachats afin de profiter d'un effet d'aubaine avec un impôt sur les sociétés réduit à 15%.

Passer par un contrat de capitalisation suppose d'acquitter des frais de gestion à l'assureur en charge du contrat, et des frais de courtage. En revanche les frais qui seraient supportés par un compte-titres (droits de garde, coût de dépôt des espèces le cas échéant...) ne s'appliquent pas : le surcoût est en général assez faible au regard de la simplification qu'il permet.

AIX-EN-PROVENCE

18, chemin Robert
13100 Aix-en-Provence
T. 04 42 12 40 42

ANGERS

11, rue des Arènes
49100 Angers
T. 02 41 25 01 41

BORDEAUX

20, allée de Tourny
33000 Bordeaux
T. 05 57 14 38 80

CAEN

8, rue Martin Luther King
14280 Saint-Contest
T. 02 31 86 95 15

DIJON

10C, rue Paul Verlaine, Amphypolis
21000 Dijon
T. 03 80 78 06 72

GRENOBLE

57, boulevard des Alpes
38240 Meylan
T. 04 76 44 06 26

LA ROCHE SUR YON

29, rue Pasteur
85000 La Roche-Sur-Yon
T. 02 51 37 03 76

LE MANS

49, avenue Frédéric Auguste Bartholdi
72000 LE MANS

LILLE

262/270, avenue de la République
59110 La Madeleine
T. 03 20 12 97 90

LYON

26, rue Bellecordière
Immeuble Progrès Bellecour
69002 Lyon
T. 04 72 98 38 38

NANTES

Parc du Bois Cesbron
Bâtiment G, 5 rue Roland Garros
44700 Orvault
T. 02 51 13 78 68

NICE

36, avenue Simone Veil
Bât A Résidence Arbora
06200 Nice

PARIS

50, boulevard Haussmann
75009 Paris
T. 01 53 93 23 23

PERPIGNAN

Tecnosud 2
250, Rambla Hélios
66100 Perpignan
T. 04 68 21 93 01

REIMS

1, place Paul Jamot
51100 Reims
T. 03 26 97 10 95

RENNES

22, rue de l'Alma
ZAC EuroRennes,
Immeuble Urban Quartz
35000 Rennes
T. 02 23 45 00 76

TOULOUSE

31, rue de Metz
31000 Toulouse
T. 05 34 33 26 33

VALENCE

114, avenue Jean Jaurès
26600 Tain l'Hermitage
T. 04 75 07 11 68

VANNES

1, rue Anita Conti
56000 Vannes
T. 02 97 62 74 71

CONVICTIONS N°52

Comité de rédaction: Meyer Azogui, Emmanuel Auboyneau, Anaïs Cassagnes, Stéphane Cuau, Lionel Ducrozant, Chloé Dumans, Mathilde Faure, Didier Mahieu, Jean-Philippe Muge et Sophie Nouy

Siège social : 50, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Tél. : 01 53 93 23 23 - **E-mail:** contact@cyrusconseil.fr

Directeur de la publication: Meyer Azogui

Rédacteur en chef : Pierre Winkel

Conception graphique : Agence le 6

Dépôt légal : Février 2022

Imprimé en UE par : Imprimerie Papier Vert

Crédits Photos et couverture : Antonyo Marest

Les informations contenues dans ce magazine sont fournies à titre indicatif, sur la base des informations connues à publication, et ne sauraient engager la responsabilité de Cyrus Conseil. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie de la part de leurs auteurs. Les analyses et les opinions mentionnées ne sauraient être interprétées comme possédant une valeur contractuelle. Adhérente de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07001194 en qualité de : Courtier en assurance – Courtier en opérations de banque et services de paiement – Conseiller en investissements financiers. Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte n° CPI 7501 2018 000 029 864 délivrée par la CCI de Paris, RCP et Garantie Financière auprès de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD